

## Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

Produit: 60075452 HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du melange et de la societe/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: HYDROFUGE

#### 1.2 Utilisations identifiees pertinentes de la substance ou du melange et utilisations deconseillees

Utilisation de la substance/preparation:  
Industriellement.  
Hydrofuges .Hydrofuge

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnees de securite

Fabricant/Fournisseur : Hydrocare  
Rue/8.P.: ZA Collagnon  
Nationalite/C .P./Lieu: FR26770 SAINT PANTALEON LES VIGNES  
Telephone: +33 (0)4 75 27 49 00  
Telefax: +33 (0)4 75 27 49 01

Informations concernant la fiche de donnees de securite: Telephone +33 (0)4 75 27 49 00

Telefax +33 (0)4 75 27 49 01  
E-mail contact@hydrocare. fr

#### 1.4 Numero d'appel d'urgence

Appel d'urgence (allemand): Corps des pompiers +49 8677 83-2222  
Appel d'urgence (internal.): National Response Center +49 621 60-43333

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du melange

Classification (GHS):

Classe	Categorie	Code d'exposition
Dangers pour le milieu aquatique	chronique, categorie 3	

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE):

Substance ou melange inoffensif .

#### 2.2 Elements d'etiquetage

Etiquetage (GHS):

H-Code	Informations sur les dangers
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P-Code	Informations de sécurité
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une décharge adéquate.

Classification spéciale pour les produits brimés:

**Contient** chloromethylisothiazoloneon et methylisothiazoloneon (3: 1), aminopropyltriéthoxysilane . Peut produire une réaction allergique.

Etiquetage (67/548/CEE, 1999/45/CE):

Un étiquetage particulier n'est pas nécessaire.

#### 2.3 Autres dangers

Le produit s'hydrolyse en formant d'éthanol (N° CAS 64-17-5). L'éthanol est facilement inflammable .

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

---

3.1 Substances  
Produit: 60075452  
non utilisable

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

---

## Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

3.2 Melanges

321 1 Caracterisation chimique

(preparation) Alkoxysilane + disiloxane +  
eau

322 Contenu dangereux

Type	N° CAS	N° CE Numero d'enregistrement REACH	Substance	Concentration %	Classification*	Remarque
INHA	112-02-7	203-928-6 01-2119970558-23	Chlorure d'hexadecane-tri- methylammonium	<1	C, N; R21/22-34-50 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4oral; H302 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 3 dermal; H311 Aquatic Chronic 1; H410	[1] M = 10
INHA	919-30-2	213-048-4 01-2119480479-24	minopropyltriethoxysilane	<0,5	C- R22-34 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 4oral; H302	[1]
INHA	52-51-7	200-143-0	1,2-Dibromo-2-nitropropane-1,1,3,3-tétraol	<0,1	Xn, N; R21/22-37/38-41-50 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 4 dermal; H312 Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4oral; H302	[1] M = 10

Type : INHA : composant , VERU : impurete

[1] = Substance dangereuse pour la sante ou l'environnement ; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires ; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB; [5] = Candida! SVHC (substance extremement preoccupante).

M = Facteur mathematique pour toxicite aquatique aigue

•Les criteres de classement sont expliques au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations generales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis medical (si possible, montrer l'etiquette).

Apres inhalation:

Faire en sorte que la personne dispose d'air frais .

Apres contact avec la peau:

## **Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)**

---

Produit: 60075452

**HYDROFUGE**

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

---

Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse . En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un medecin (si possible, lui montrer l'etiquette ou la fiche de donnees de securite).

# Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

---

Produit: 60075452

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

---

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

brouillard d'eau, poudre d'extinction, mousse résistante aux alcools, gaz carbonique, sable.

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

faible jet d'eau, jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: alcools, gaz nitreux. Ne pas laisser pénétrer l'eau destinée à lutter contre les incendies dans les canalisations, dans le sol ou dans les eaux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Éloigner les personnes non protégées. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter l'inhalation de vapeurs et fumées. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas chasser avec de l'eau. Petites quantités: Faire absorber par un produit tel que la diatomite et éliminer en respectant la réglementation. Endiguer les grosses quantités et les pomper dans des récipients adéquats. Éliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Aspirer les vapeurs.

Informations supplémentaires:

Éliminer les sources d'inflammation.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations générales:

Agir soigneusement avant toute utilisation.

# Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

Produit: 60075452

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

Precautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter la formation d'aérosols. Lors de la formation d'aérosol, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité spéciales (aspiration des aérosols, protection des voies respiratoires). Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Le produit déversé entraîne un risque élevé de dérapage.

Precautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Produit pouvant libérer de l'éthanol. En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et ne pas tourner. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:  
néant

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Température minimale pour le stockage et le transport: 0 °C

La température de ce produit ne doit pas descendre en dessous de la température de congélation.

Température maximale pour le stockage et le transport: 40 °C

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:

N° CAS	Substance	Type	mg/m <sup>3</sup>	ppm	E/A	ibre/m
	Aérosol - Fraction inhalable		10,0			
64-17-5	Alcool éthylique	TLV_FR	1900,0	1000,0		

La valeur limite d'aérosol est indiquée à titre de recommandation en cas de formation d'aérosol au cours du processus de mise en œuvre.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire

En cas d'utilisation conforme au protocole: pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire en cas de formation de fumée ou d'émanation. filtre combiné A/P2.

Protection des mains

gants de protection en caoutchouc de nitrile. Gants de protection en butylcaoutchouc. Gants convenant à une utilisation de durée inférieure à 60 min.

Protection des yeux

lunettes étanches.

#### 8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux et la terre.

# Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

Produit: 60075452

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

## SECTION 9: Proprietes physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les proprietes physiques et chimiques essentielles

#### Informations generales :

Etat physique / forme .....: liquide  
Couleur .....: blanche  
Odeur .....: faible

#### Informations importantes relatives à la sante, à la securite et à l'environnement:

Propriete:	Valeur:	Methode:
Point / intervalle de fusion .....	-1 °C	
Point / intervalle d'ebullition .....	100 °C	
Point d'eclair .....	70 °C	(EN 22719)
Propagation du feu .....	non utilisable	
Temperature inflammatoire .....	395 °C	
Limite inferieure d'explosion .....	pas de donnees disponibles	
Limite superieure d'explosion .....	pas de donnees disponibles	
Pression de vapeur .....	23 hPa à 20 °C	
Densite .....	0,95 g/cm <sup>3</sup>	
Solubilite dans l'eau .....	miscible sans restriction	
Valeur de pH .....	env. 8	
Viscosite (dynamique) .....	env. 12 mPa.s à 25 °C	

### 9.2 Autres informations

Il se produit une decomposition hydrolytique. Limites d'explosivite de l'ethanol libre: 3,5 - 15 % vol.

## SECTION 10: Stabilite et reactivite

### 10.1 – 10.3 Reactivite; Stabilite chimique; Possibilite de reactions dangereuses

Aucune reaction dangereuse connue si les regles de stockage et de manipulation sont respectees.

D'autres informations importantes sont eventuellement mentionnees dans d'autres parties de ce chapitre .

### 104 Conditions à eviter

aucun(e) connu(e) .

### 105 Matieres incompatibles

Reagit avec: acides et alcalins . La reaction s'accompagne de la formation de: ethanol .

### 106 Produits de decomposition dangereux

ethanol .

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Toxicite aigue

##### Evaluation:

Aucune indication de danger specifique n'a ete enregistree en experimentation animale en cas d'inhalation d'aerosol avec des produits semblables . Eviter neanmoins l'inhalation d'aerosol penetrant les poumons.

##### Acute toxicity estimate (ATE):

ATEmix (oral): > 2000 mg/kg

#### 11.1.2 Corrosion cutanee / irritation cutanee

##### Evaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnee issue de tests toxicologiques du produit general n'est disponible .

## Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

---

Produit: 60075452

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le:08.06.2015

Travaille le:25.11.2014

---

### 11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.4 Sensibilisation respiratoire/cutanée

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.5 Mutagenicité sur les cellules germinales

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.6 Cancérogénicité

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.7 Toxicité pour la reproduction

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.10 Danger par aspiration

**Evaluation:**

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible .

### 11.1.11 Informations toxicologiques supplémentaires

Produit d'hydrolyse / contamination: Selon la littérature, l'éthanol (64-17-5) irrite les muqueuses et faiblement la peau; il a un effet desséchant et narcotique et peut entraîner des lésions du foie.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

---

### 12.1 Toxicité

**Evaluation:**

L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Evaluation:**

Reagit avec de l'eau en formant éthanol et liaisons silanols et/ou siloxanols. Teneur en silicone: Non biodégradable. Élimination par adsorption sur de la boue activée. Le produit d'hydrolyse (éthanol) est facilement dégradable biologiquement.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Evaluation:**

Une bioaccumulation est improbable.

## Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

---

Produit: 60075452

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

---

### 12.4 Mobilite dans le sol

Evaluation:

Teneur en silicone: Est adsorbé par les particules en suspens . Depot par sedimentation .

### 12.5 Resultats des evaluations PBT et vPvB

Aucunes donnees disponibles .

### 12.6 Autres effets nefastes

aucun connu

---

## SECTION 13: Considerations relatives à l'élimination

### 13.1 Methodes de traitement des dechets

#### 13.1.1 Produit

Recommandation:

Elimination par incineration dans une installation pour dechets speciaux . Respecter la reglementation locale.

#### 13.1.2 Emballage contamine

Recommandation:

Les emballages doivent etre vides (plus de gouttage, plus de ruissellement, cures à la spatule). L'eventuelle reutilisation des emballages doit etre soumise au respect des reglementations locales ou nationales en vigueur .

#### 13.1.3 N° du type de dechet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Europeen des Dechets (CED) ne peut pas etre determine pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit etre determine en accord avec le responsable de l'élimination des dechets.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - 14.4 Numero ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emballage

Route ADR:

Estimation ..... : produit non dangereux

Chemin de fer RID:

Estimation ..... : produit non dangereux

Transport maritime IMDG-Code:

Estimation ..... : produit non dangereux

Transport aerien ICAO-TI/IATA-DGR:

Estimation ..... : produit non dangereux

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: non

### 14.6 Precautions particulieres à prendre par l'utilisateur

Veillez respecter les informations importantes mentionnees dans les autres chapitres.

### 14.7 Transport en vrac conformement à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

---

## SECTION 15: Informations reglementaires

### 15.1 Reglementations/legislation particulieres à la substance ou au melange en matiere de securite, de sante et d'environnement

Respecter les reglementations locales et nationales.

Si vous desirez des informations concernant l'etiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du present document.

## Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

---

Produit: 60075452

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le: 08.06.2015

Travaille le: 25.11.2014

---

### 152 Evaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

### 153 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Goree du Sud (République de Goree) ..... : ECL (Existing Chemicals List):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Japon .....

ENCS (Handbook of Existing and New Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Australie .....

AICS (Australian Inventory of Chemical Substances) :

République populaire de Chine .....

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.  
IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances in China):

Canada .....

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.  
DSL (Domestic Substance List):

Philippines .....

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.  
PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) :

Etats-Unis d'Amérique (USA) .....

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.  
TSCA (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory):

Espace économique européen (EEE) .....

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.  
REACH (Règlement (CE) 1907/2006):

Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

---

## SECTION 16: Autres informations

---

### 16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers.

Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de reemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

### 16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

## Fiche de Donnees de Securite (1907/2006/CE)

Produit: 60075452

HYDROFUGE

Version : 5.0 (FR)

Imprime le:08.06.2015

Travaille le:25.11.2014

Explication des donnees concernant la classification SGH (Systeme Global Harmonise) :

Skin Corr. 1C; H314 ... : Corrosion cutanee/irritation cutanee Categorie 1C; Provoque de graves brulures de la peau et des lésions oculaires.

Eye Dam. 1; H318 ..... : Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Categorie 1; Provoque des lésions oculaires graves.

Acute Tox. 4 ; H302 ..... : Toxicite aigue Categorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion .

Aquatic Acute 1; H400: Dangers pour le milieu aquatique aigu, categorie 1; Tres toxique pour les organismes aquatiques .

Acute Tox. 3 ; H311 ..... : Toxicite aigue Categorie 3; Toxique par contact cutane.

Aquatic Chronic 1; H410 Dangers pour le milieu aquatique chronique , categorie 1; Tres toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes à long terme.

Eye Dam. 1; H318 ..... : Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Categorie 1; Provoque des lésions oculaires graves .

Skin Sens. 1B; H317 . : Sensibilisation cutanee Categorie 1B; Peut provoquer une allergie cutanee.

Skin Corr. 1B; H314... : Corrosion cutanee/irritation cutanee Categorie 1B; Provoque de graves brulures de la peau et des lésions oculaires.

Acute Tox. 4 ; H302 .... : Toxicite aigue Categorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion .

STOT SE 3 ; H335..... : Toxicite specifique pour certains organes cibles (exposition unique) Categorie 3 (irritation des voies respiratoires); Peut irriter les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2 ; H315 ..... : Corrosion cutanee/irritation cutanee Categorie 2; Provoque une irritation cutanee .

Eye Dam. 1; H318 ..... : Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Categorie 1; Provoque des lésions oculaires graves .

Aquatic Acute 1; H400: Dangers pour le milieu aquatique aigu, categorie 1; Tres toxique pour les organismes aquatiques .

Acute Tox. 4 ; H312 ..... : Toxicite aigue Categorie 4 ; Nocif par contact cutane.

Flam. Sol. 2 ; H228 ..... : Matieres solides inflammables Categorie 2 ; Matiere solide inflammable.

Acute Tox. 4 ; H302 .... : Toxicite aigue Categorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion .

CE-R	Identification
R21/22 R34 R50	Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brulures. Tres toxique pour les organismes aquatiques .
R22 R34	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brulures.
R21/22 R37/38 R41 R50	Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves . Tres toxique pour les organismes aquatiques .

- Fin de la fiche de donnees de securite -